

DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE CANTELEU

CONVOCATION DU 25 SEPTEMBRE 2020.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL  
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2020**

Le 2 octobre 2020, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE, Maire.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgérald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOU.

Absent(e)s excusé(e)s:

Secrétaire de séance : Mme NAYRAT

1) POUR DÉLIBÉRATION :

M. AMICE, Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour (délibération n°11 autorisant le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Sahurs et de Saint-Pierre-de-Manneville).

Demande accordée par l'ensemble des conseillers.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 1/10/2020 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 JUIN 2020</b>
--

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 2/10/2020 PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE DÉSIGNATION DES MEMBRES</b>
--

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars dernier.

M. AMICE, Maire propose de désigner comme membres qui siégeront au sein du Comité Syndical du Parc :

Mme Françoise AIRAULT titulaire  
Mme Stéphanie AMICE suppléante

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N ° 3/09/2020  
PARTICIPATION FONDS D'AIDE AUX JEUNES

M. AMICE, Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Métropole, concernant une contribution de la Commune au Fonds d'Aide aux Jeunes.

La participation financière proposée aux communes est de 0,23 € par habitant soit :

0.23 x 929 habitants soit 213, 67€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette convention.

DÉLIBÉRATION N ° 4/10/2020  
AFFECTATION DE RÉSULTATS  
(Annule et remplace la délibération n°3/6/2020)

Le Conseil Municipal doit revoter l'affectation de résultats et constate :

un excédent de fonctionnement de : 133 293,79 € compte 001  
et un excédent d'investissement de : 17 252,17 € compte 002

Restes à réaliser : (en investissement)

dépenses : 24 221,00 €

recettes : 25 833,00 €

Affectation des résultats :

108 293,79 € au compte 001 (solde d'exécution fonctionnement reporté)

17 252,17 € au compte 002 (solde d'investissement reporté)

25 000,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces affectations.

DÉLIBÉRATION N ° 5/10/2020  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de procéder aux modifications de comptes suivants :

Supprimer le compte 023 virement à la section d'investissement - 25 000 €

R002 solde de fonctionnement reporté - 25 000 €

Le montant du budget de fonctionnement est donc de 651 374 euros équilibré en dépenses et en recettes

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces modifications.

DÉLIBÉRATION N ° 6/10/2020  
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'ÉGLISE

M. AMICE, Maire, propose de mettre en place une commission d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de l'église.

Il est proposé :

Président : M. AMICE, Maire  
Titulaires : Mme AIRAULT  
M. BARREAU  
Mme NAYRAT  
Suppléants : Mme BERNARD  
M. BOQUET  
Mme DESMOULINS

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la constitution de cette commission.

DÉLIBÉRATION N ° 7/09/2020  
DEMANDE DE FONDS D'AIDE A L'AMÉNAGEMENT REMPLACEMENT DES  
FENÊTRES À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD

M. AMICE, Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	33 812.52 €
DETR 20%	6 762.50 €
FSIC 20%	6 762.50 €
DÉPARTEMENT 20%	6 762.50 €
<b>FAA</b>	<b>6 762.50 €</b>
Autofinancement	6 762.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATION N ° 8/09/2020  
DEMANDE DE FONDS DE FSIC  
REEMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD

M. AMICE, Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	33 812.52 €
DETR 20%	6 762.50 €

<b>FSIC 20%</b>	<b>6 762.50 €</b>
DÉPARTEMENT 20%	6 762.50 €
FAA	6 762.50 €
Autofinancement	6 762.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette demande.

<p>DÉLIBÉRATION N ° 9/09/2020  DEMANDE DE DOTATIONS D'ÉQUIPEMENTS  DES TERRITOIRES RURAUX  REPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD</p>
---

M. AMICE, Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	33 812.52 €
<b>DETR 20%</b>	<b>6 762.50 €</b>
FSIC 20%	6 762.50 €
DÉPARTEMENT 20%	6 762.50 €
FAA	6 762.50 €
Autofinancement	6 762.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette demande.

<p>DÉLIBÉRATION N ° 10/09/2020  DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  REPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD</p>
--

M. AMICE, Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	33 812.52 €
DETR 20%	6 762.50 €
FSIC 20%	6 762.50 €
<b>DÉPARTEMENT 20%</b>	<b>6 762.50 €</b>
FAA	6 762.50 €
Autofinancement	6 762.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 11/10/2020**  
**AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LA COMMUNE DE SAHURS ET DE SAINT-PIERRE-DE- MANNEVILLE**

M. AMICE, Maire expose l'objet et les conditions de la convention de partenariat entre les communes de Sahurs et de Saint-Pierre-de-Manneville relative à l'accueil des Mannevillais au Centre de Loisirs de Sahurs.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention et à mandater la participation financière de la Commune qui s'élève à 3 000 € pour l'année 2020.

## 2) POUR INFORMATION

- M. le Maire informe que depuis le dernier conseil municipal 12 réunions des différentes commissions se sont déroulées. La commission urbanisme, environnement et développement durable se réunira prochainement. Les membres du bureau se réunissent régulièrement afin de travailler sur les dossiers courants.

- Lors de la dernière réunion du SIVU, 3 devis ont été présentés pour le remplacement de la pompe à chaleur. Cette dépense sera subventionnée à hauteur de 50% par la CAF l'autre partie sera supportée par les communes d'Hautot sur Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville.

M. le Maire précise que les statuts de la crèche seront révisés afin d'ajuster au mieux le nombre de places attribuées à chaque commune et le taux de présence des enfants.

- Un audit énergétique des bâtiments communaux a été réalisé en collaboration avec les services de la MRN cet été.

L'analyse révèle qu'une baisse de la consommation de 18% pourrait être réalisée sur le bâtiment scolaire, en changeant l'intégralité des huisseries.

Afin d'optimiser la régulation des températures dans les classes il est proposé de demander un devis d'installation d'horloges sur les radiateurs ainsi qu'une VMC.

Pour le bâtiment de la Mairie il est préconisé l'isolation de la toiture, le changement des huisseries et de la ventilation ; ces travaux pourraient permettre une diminution de la consommation énergétique de 36%.

Quant au Foyer Rural les travaux représenteraient un investissement très lourd (isolation des murs et du plancher, changement des huisseries et de la ventilation) pour près de 134 500€

- Suite à la fin des contrats réglementés chez EDF une consultation sera réalisée auprès de différents prestataires pour une mise en concurrence.

- M. le Maire a rencontré la trésorière de Grand-Couronne. L'application PayFIP, paiement en ligne des factures de cantine et de garderie est en attente de paramétrage et sera prochainement mise en place.
- Afin de vérifier les différentes couvertures et la compétitivité des tarifs, les contrats d'assurances seront renégociés en juin 2021 via notre centrale UNADERE.
- Un comptage de vitesse a été effectué, route de Quevillon "Val Adam". Des dépassements de vitesse ont été relevés.  
Cette route est empruntée par 1000 véhicules jour (dans les 2 sens de circulation).
- Suite aux différentes nuisances et dégradations constatées au lotissement de la forêt, un courrier de la société Logéal a été adressé aux résidents.
- M. le Maire et les membres du bureau ont assisté à différentes réunions avec les services de la Métropole ; urbanisme et voirie.  
Le plan de travaux pluri annuel a été établi. La réorganisation des "Tilleuls" est à l'étude, cela concernera la création de places de stationnement, la réfection des trottoirs, de la chaussée etc.
- Le nettoyage du cimetière a été réalisé avec des élus et de nombreux bénévoles. Les allées ont été débarrassées des mauvaises herbes, les agents interviendront prochainement afin de maintenir le travail effectué.  
La cérémonie du 11 novembre est annulée au vu des conditions sanitaires. Un dépôt de gerbe sera fait avec un maximum de 5 personnes.
- L'implantation d'un rucher d'école d'abeilles noires sera mis à l'étude avec le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande. Ce projet est en corrélation avec l'engagement COP 21 de la commune.
- Suite au changement de prestataire pour la location des copieurs, l'école a été dotée d'un copieur couleur neuf, le copieur de la Mairie a également été changé.
- Mme AMICE informe que le site internet de la commune sera porté par la Métropole et alimenté par la municipalité.
- La mise en place de l'application Illiwap permet d'informer les personnes inscrites, via l'application, des évènements importants en temps réel. Une centaine de personnes a rejoint la communauté.
- Il a été décidé en commission fête et cérémonie, vie associative que le spectacle de Noël ne pourra pas avoir lieu étant donné la situation sanitaire actuelle. Les enfants de l'école auront le loisir de choisir sur une liste établie par niveau, un cadeau pour Noël (livre, loisirs créatifs, jeux...).
- La commission jeunesse et sports a été répartie en sous-groupes facilitant ainsi le travail de différents items : fête de la musique, jeux inter-villages, conseil des jeunes, initiation aux premiers secours...

- M. BARREAU explique qu'avec la crise sanitaire les rassemblements sont interdits. Il a donc été décidé d'annuler l'inauguration de la machine à baguettes.  
M. le Maire fait remarquer que le bilan de la machine à baguettes est très positif.
- Il a été décidé en commission fête et cérémonie de remplacer les éclairages extérieurs de Noël, cela se fera par étapes, en commençant par celles face à la Mairie et au Foyer.
- La Mairie sera illuminée de rose en octobre afin de soutenir la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein.
- Suite à la commission travaux il a été décidé l'abattage des peupliers au niveau du terrain multi sports. Du gazon a été semé et les bordures nettoyées.
- La haie devant le foyer Henri Joly sera réduite afin d'aérer l'espace et améliorer la visibilité.
- Les agents municipaux ont appliqué un traitement fongicide et insecticide sur les bancs de l'église.
- La barrière séparant les tilleuls et les sorbiers devrait être modifiée afin de faciliter le passage des poussettes (installation d'un tourniquet).
- L'installation de la fibre est en cours. Suite au positionnement inapproprié de certains poteaux il a été demandé auprès d'Orange que les fils soient enterrés.

### 3) TOUR DE TABLE

- M. PHILIPPART fait part des problèmes occasionnés par la multiplication des chats errants rue de Bas (une quarantaine). Il est rappelé que les propriétaires ont l'obligation de faire stériliser leurs animaux.  
M. le Maire informe que la SPA ainsi que diverses associations seront contactées en espérant trouver une solution pérenne.
- Suite à la remarque de Mme DESMOULINS, il est rappelé que les containers peuvent être sortis le jeudi soir et qu'ils doivent être rentrés le vendredi après le passage du camion poubelle.
- M. YUNG félicite les agents des espaces verts pour leurs interventions au lotissement la Chesnaye.  
Il demande si c'est à cause du COVID qu'aucun jeune n'ait été embauché cet été.  
Les membres du bureau répondent que cela fait de nombreuses années qu'il n'y a plus d'embauche de saisonnier.
- Mme BOISSIN félicite pour le fauchage effectué par le Département le long de la route de Quevillon.

Fin de la séance du conseil municipal à 23h30.  
Prochaine séance vendredi 18 décembre 2020 à 20h30.

Nicolas AMICE	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgérald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOUI